

Service instructeur
DRT/SUR

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

N° 3e/24-07

Service consulté
DOF, DIF

Accès au château du Hohlandsbourg

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver le lancement d'une étude d'avant-projet pour l'aménagement du chemin d'accès au château du Hohlandsbourg.*

Le château du Hohlandsbourg, propriété du Conseil Général du Haut-Rhin, est desservi par une voie privée du département ouverte à la circulation publique, la route «des 5 Châteaux».

L'accès entre cette voie et l'entrée du château se fait par un chemin, long de 450 m, interdit à la circulation générale. Seuls sont autorisés les véhicules de service et les véhicules transportant des personnes à mobilité réduite.

Bien que revêtu, ce chemin est particulièrement inconfortable pour ces usagers en raison d'une forte déclivité et de la présence de très nombreuses traversées d'eaux pluviales.

Aucun aménagement n'assure la séparation entre le flux des piétons et les véhicules autorisés à emprunter cet accès.

Par ailleurs, le stationnement sur l'esplanade devant le château n'est pas organisé ; le peu d'espace disponible n'est pas utilisé rationnellement.

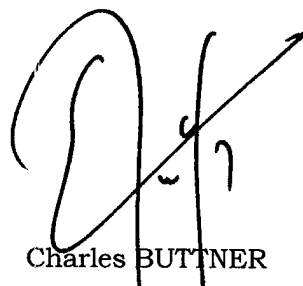
Pour améliorer l'accès des différents publics au château du Hohlandsbourg, il conviendrait d'aménager ce chemin sur les principes suivants :

- sécuriser la circulation des visiteurs piétons,
- faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite,
- limiter l'accès des véhicules particuliers,
- mettre en valeur le cheminement.

Une étude préliminaire, menée en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, chiffre l'aménagement de cet accès à 330 K€ TTC (éclairage compris).

Je vous prie de bien vouloir approuver le lancement d'une étude d'avant-projet pour l'aménagement du chemin d'accès au château du Hohlandsbourg et affecter cette opération au programme A011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007